

Travaux publics, et notre garde des sceaux, ministre de la justice, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret.

Fait à Plombières, le 26 juillet 1858.

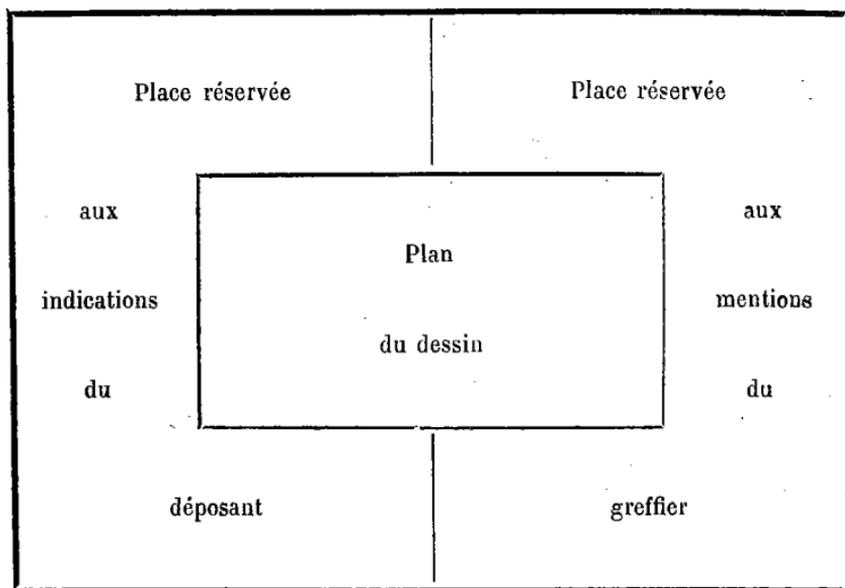
Signé : NAPOLÉON.

Par l'Empereur :

*Le Ministre secrétaire d'Etat au Département
de l'Agriculture,
du Commerce et des Travaux publics,*

Signé : E. ROUHER.

Modèle annexé au décret du 26 juillet 1858, enregistré sous le n° 424, portant règlement d'administration publique pour l'exécution de la loi sur les marques de fabrique et de commerce.



(Le papier doit former un carré de 0^m 187 de côté).

*Le Ministre de l'Agriculture,
du Commerce et des Travaux publics,*

Signé : E. ROUHER.
